

PLAN DE COURS

ANG1074	Activité de synthèse II (2 crédits)	4
Sigle du cours et numéro de groupe	Titre du cours	Niveau (année)

1. DESCRIPTION OFFICIELLE DU COURS

Contrôler la qualité des langues d'enseignement. Favoriser la réflexion critique par la lecture dirigée. Développer les habiletés d'analyse et de synthèse. Faire le lien entre les connaissances acquises dans le cadre des différents cours. Assurer un suivi de la formation.

L'Activité de synthèse II sert à intégrer les divers aspects de la formation universitaire et professionnelle en lien avec les compétences définies par le MELS. Elle constitue une forme de suivi visant à permettre à l'enseignant en formation de faire le point sur ses acquis et ses difficultés en matière de langue et de faire la synthèse des connaissances acquises en cours de formation. Cette activité comporte un total de 4 ou 5 lectures portant sur l'apprentissage d'une langue seconde, la didactique et la pédagogie. Une lecture additionnelle portant sur la filière espagnole s'ajoute pour l'étudiant de la concentration anglais-espagnol. L'étudiant sera évalué à l'oral et à l'écrit.

2. COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES VISÉES PAR CE COURS

- Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.
- Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.
- Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
- Compétence 12 : Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

3. INTENTIONS DU COURS

- Évaluer la qualité des langues d'enseignement ;
- Intégrer les différents aspects de la formation (cours, stages, lectures) en lien avec les compétences professionnelles ;
- Favoriser la réflexion et la lecture critiques à l'intérieur d'un cadre semi-dirigé ;
- Développer les habiletés d'analyse et de synthèse ;
- Développer les habiletés de présentation et de communication dans un cadre multilingue.

4. FORMULES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

- Recherche.
- Rédaction d'un article de type scientifique.
- Communication orale.
- Séminaires et ateliers de travail.
- Encadrement à distance.
- Lectures dirigées.

5. CONTENU ET CALENDRIER DÉTAILLÉS

Date	Objet de la rencontre
31-10-12 15h30	Séminaire : Méthodologie de la recherche dans le contexte de l'enseignement des langues secondes (M. Gazaille; anglais) - local 2038-R
14-11-12 et 21-11-12 15h30	Ateliers : discussion sur les projets de recherche et sur leurs outils spécifiques (2) (pré-présentation des projets par les étudiants; anglais ou espagnol) - local 2038-R
16-01-13 12h00	Séminaire : Rédaction et communication orale d'un travail scientifique (M. Gazaille et R. Serrano)
25-04-13 et 26-04-13 entre 8h30 et 17h00	Séances de communication orale (2) (présentations des étudiants; anglais ou espagnol)

6. BIBLIOGRAPHIE ET LISTE DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

RÉFÉRENCES

- Agudo Martínez, Juan de Dios. "Enseñanza reflexiva en el aula de lengua extranjera." Didáctica (Lengua y literatura) 16 (2004) : 127-144. 4 mai 2008. <<http://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=1126536>>
- Anderson, Greg. How to Write a Paper. Bates College. 30 Avril 2008.
<<http://abacus.bates.edu/%7Eganderso/biology/resources/writing/TWtoc.html>>
- Chassé, Dominique et Richard Prigent. Préparer et donner un exposé. 2^e ed. Montréal : Presses internationales Polytechnique, 2005.
- Chassé, Dominique et Richard Prigent. 1 Avril 2004. Préparer et donner un exposé en contexte scientifique. Bureau d'appui pédagogique École Polytechnique de Montréal. 30 Avril 2008.
<http://www.cours.polymtl.ca/bap/powerpoint/expose_v2/>
- Celce-Murcia, Marianne, ed. Teaching English as a Second or Foreign Language. 3^e ed. Scarborough, Ont.: Heinle & Heinle Publishers, 2001.
- Corzo Chacón, María Auxiliadora. "La reflexión y la crítica en la formación docente." Educere: Revista Venezolana de Educación 33 (2006) : 335-342. 4 mai 2008.
<<http://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=2103506>>
- EndNote. 9 Avril 2008. Université du Québec à Trois-Rivières. 30 April 2008. <<http://www.uqtr.ca/biblio/endnote/obtention.shtml>>
- Fowler, H. Ramsey, Jane E. Aaron, Deane E.D. Downey, and Barbara H. Pell. The Little, Brown Handbook. 4th ed. Toronto: Pearson Longman, 2005.
- Gall, Meredith D., Joyce P. Gall et Walter R. Borg. Educational research : an introduction. 8^e ed. Boston : Pearson/Allyn & Bacon, 2007.
- Gibaldi, Joseph. MLA Handbook for Writers of Research Papers. 6^e ed. New York: Modern Language Association of America, 2003.

Iglesias Blanco, Esther. "El papel del profesor: análisis de dos sesiones de clase de ELE." RedELE: Revista Electrónica de Didáctica ELE 3 (2004). 4 mai 2008.
<<http://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=1111571>>

InfoSphère Udm. 17 août 2007. Université de Montréal. 30 Avril 2008.
<<http://www.bib.umontreal.ca/InfoSphere/sciences/index.html>>

Karsenti, Thierry et Lorraine Savoie-Zajc. La recherche en éducation : étapes et approches. 3^e éd. rev. et corr. Sherbrooke, Québec : Éditions du CRP, 2004.

Lightbown, Patsy M. et Nina Spada. How Languages are Learned. Oxford: Oxford University Press, 2006.

Lobato Sánchez, Jesús et Isabel Santos Gargallo, dir. Vademécum para la formación de profesores. Enseñar español como segunda lengua (L2)/lengua extranjera (LE). Madrid: SGEL-Educación, 2004.

Nicoletti, Javier Augusto. "Fundamento y construcción del acto educativo." Docencia e Investigación: revista de la Escuela Universitaria de Magisterio de Toledo 16 (2006) : 257-278. 4 mai 2008.
<<http://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=2250538>>

Pacheco Quesada, Allen. "Reflective teaching and its impact on foreign language teaching." Actualidades Investigativas en Educación 5.3 (2005). 4 mai 2008.
<<http://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=1290642>>

Planells Verger, Antoni. "Sistematizando experiencias: análisis y recreación de la acción colectiva desde la educación popular." Revista de educación 343 (2007) : 215-216. 4 mai 2008.
<<http://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=2309673>>

Pulido Rodriguez, Josefa. "La carpeta docente y la reflexión." Profesorado: Revista de curriculum y formación del profesorado 2.1 (1998) : 83-100. 4 mai 2008.
<<http://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=195333>>

Purdue OWL. "MLA Formatting and Style Guide." The Online Writing Lab at Purdue. 10 Mai 2008. Purdue University Writing Lab. 30 Avril 2008. <<http://owl.english.purdue.edu/owl/resource/557/01/>>

Roca de Larios, Julio. "La actividad reflexiva de los estudiantes de Magisterio de Lenguas Extranjeras (Inglés) durante las Prácticas Escolares." Cauce: Revista de filología y su didáctica 25 (2002) : 491-532. 4 mai 2008. <http://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=748406>

Senior, Rose M. The Experience of Language Teaching. Cambridge: Cambridge University Press, 2006.

PROFESSEURS	X	Mariane Gazaille	DÉPARTEMENT :
CHARGÉE DE COURS		Ricardo Serrano	Langues modernes et traduction
SIGNATURE :			SIGNATURE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
Original signé par les professeurs			Original signé par M. Ricardo Serrano

FICHE D'ÉVALUATION

ANG1074	Activité de synthèse II (2 crédits)	4
Sigle et numéro de groupe	Titre du cours	Niveau

RÈGLEMENT SUR LE CHEMINEMENT DES ÉTUDIANTS DE PREMIER CYCLE (2011-CA557-12-R5927)

Chapitre 7 L'évaluation des apprentissages et la notation

7.4 Les règles relatives à l'évaluation des apprentissages

- 7.4.1 Dans un cours de trois (3) crédits ou plus, aucun des éléments (entrevue, examen, rapport, test ou autre) de l'évaluation des apprentissages ne peut compter pour plus de 50 % de la note finale de l'étudiant, à moins que le doyen ait autorisé au préalable un pourcentage différent pour un cours dont les objectifs et les modalités pédagogiques le justifient.
- 7.4.2 Sauf dans les cours à formule particulière ou dérogeant au calendrier universitaire (intensif, de moins de trois crédits, s'échelonnant sur plus d'un trimestre, stage, projet d'application, etc.), un élément d'évaluation comptant pour au moins 20 % de la note finale doit être administré et corrigé assez tôt au cours du trimestre pour que les résultats soient connus des étudiants avant la date limite d'abandon sans mention d'échec au dossier universitaire et sans remboursement.
- 7.4.3 Lorsque les modalités d'évaluation dans un cours comportent à la fois des éléments à caractère individuel et d'équipe, les éléments à caractère individuel doivent compter pour au moins 60 % de la note finale de l'étudiant, à moins que le doyen ait autorisé au préalable une pondération différente pour un cours dont les objectifs et les modalités pédagogiques le justifient.
- (...)
- 7.4.6 de la qualité du français peut représenter jusqu'à 25 % de la note finale de l'étudiant dans tout cours de premier cycle, pourvu que les modalités en soient précisées dans la fiche d'évaluation.

RÈGLEMENT SUR LES DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES (2011-CA557-11-R5926)

ARTICLE 2 Délits

- 2.1 Aux fins du présent règlement, l'expression « délit » désigne le fait de commettre, de même que toute tentative, participation ou incitation à commettre, les actes suivants :
- 2.1.1 tout acte ou manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique ou à une admission.
- 2.1.2 tout acte ou manœuvre commis à l'occasion d'une activité pédagogique portant atteinte à l'intégrité, à la dignité, à l'honneur ou à la réputation d'un membre de la communauté universitaire par quelque moyen de communication que ce soit.
- 2.1.3 tout acte ou manœuvre commis à l'occasion d'une activité pédagogique contraire à des règles de conduite adoptées par une instance, un département, un comité de programme ou une autre unité de l'Université, ou à des règles en vigueur dans un organisme externe qui sont applicables à un étudiant notamment dans le cadre d'un cours de stage ou d'internat. ».

2.2 Sans restreindre la portée générale de l'article 2.1, les actes considérés comme des « délits », à l'article 2.2, sont :

- a) plagier, de quelque façon que ce soit, lors d'une activité d'évaluation;
- b) utiliser totalement ou en partie un texte ou une production d'autrui ou tout matériel obtenu par le biais de ressources informatiques, en le faisant passer pour sien, entre autres en omettant d'indiquer les références;
- c) présenter ou utiliser des méthodes ou résultats expérimentaux établis par d'autres personnes sans avoir au préalable obtenu l'autorisation écrite de ces personnes et sans en indiquer la référence;
- d) utiliser des documents ou du matériel non autorisé avant ou pendant une activité d'évaluation;
- e) obtenir frauduleusement les questions ou les solutions relatives à une activité d'évaluation;
- f) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une activité d'évaluation;
- g) présenter un même texte ou une même production à des enseignants différents, simultanément ou successivement, sans avoir préalablement reçu l'approbation par écrit de l'enseignant recevant le texte ou la production;
- h) présenter un faux document ou faire une fausse déclaration, notamment aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité pédagogique ou en vue de l'admission à un programme de l'Université;
- i) présenter à un organisme externe un faux document (diplôme, relevé de note, lettre de références, etc.) en le faisant passer pour un document officiel émis par l'Université;
- j) participer à une substitution de personnes lors d'une activité d'évaluation;
- k) falsifier des données dans un travail, et notamment dans un rapport de stage, un rapport de recherche ou de laboratoire, un essai, un mémoire, un mémoire-crédation ou une thèse;
- l) utiliser à des fins illicites des ressources informatiques de l'Université ou d'un organisme externe en lien avec l'Université, notamment dans le cadre d'un cours de stage ou d'internat.

ARTICLE 3 Sanctions

3.1 Des sanctions ont été prévues à l'article 3 pour tout étudiant ou groupe d'étudiants qui commet, tente de commettre, participe ou incite à commettre un délit.

- a) la réprimande;
- b) l'annulation de l'activité d'évaluation; la note finale de l'étudiant est alors calculée sur la base des autres éléments d'évaluation prévus au plan de cours;
- c) la reprise de l'activité d'évaluation, accompagnée ou non d'une limite maximale quant à la note pouvant être attribuée;
- d) l'échec (E) à l'activité d'évaluation ou à l'activité pédagogique, en autant que cet échec n'entraîne pas l'exclusion du programme par le biais d'un règlement applicable à l'étudiant;
- e) l'échec (E) à l'activité d'évaluation ou à l'activité pédagogique, même si cet échec entraîne l'exclusion du programme par le biais d'un règlement applicable à l'étudiant;
- f) la suspension du programme et l'interdiction de s'inscrire à toute activité pédagogique obligatoire ou optionnelle de celui-ci (à l'exception des cours institutionnels d'enrichissement) pour une durée ne pouvant excéder douze (12) mois;
- g) l'exclusion définitive du programme et l'interdiction de s'inscrire à toute activité pédagogique obligatoire ou optionnelle de celui-ci (à l'exception des cours institutionnels d'enrichissement);
- h) l'exclusion temporaire ou définitive de l'Université;
- i) l'annulation d'une attestation d'études ou d'un diplôme.

3.2 Dans le choix d'une sanction, le directeur de département, le doyen et le comité de discipline doivent notamment tenir compte de la nature du délit et, s'il y a lieu, des antécédents de même nature de l'étudiant.

ACTIVITÉ	VALEUR (%)			DATE
	Individuel	Équipe	Total	
Communication par affiche (CP 1, 2 et 11)	50		50	25-26 avril
Article (CP 1, 2 et 11)	50		50	25-26 avril

Les étudiants des deux profils procèdent à une recherche réflexive portant sur les dimensions pédagogiques et/ou didactiques de l'enseignement d'une langue seconde à l'ordre primaire ou secondaire. Le cadre de la recherche inclut les aspects de la formation universitaire et professionnelle. La présentation de la recherche et de ses résultats comporte une partie écrite et une partie orale.

25 et 26 avril – L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un essai de type scientifique sur la recherche réalisée. La langue de rédaction est l'anglais pour les étudiants du profil anglais. Pour les étudiants du profil anglais-espagnol, la langue de rédaction est obligatoirement la langue non touchée par l'activité de synthèse I, ANG1073, c'est-à-dire, l'anglais si ANG1073 a été réalisée en espagnol et l'espagnol si ANG1073 a été réalisée en anglais.

25 et 26 avril – L'épreuve orale consiste en une communication publique par affiche d'une durée de 12 minutes, suivie d'une brève période de questions. La langue de présentation est l'anglais pour les étudiants du profil anglais. Pour les étudiants du profil anglais-espagnol, la langue de présentation est obligatoirement la langue non touchée par l'activité de synthèse I, ANG1073, c'est-à-dire, l'anglais si ANG1073 a été réalisée en espagnol et l'espagnol si ANG1073 a été réalisée en anglais. La présence de l'étudiant est obligatoire pour toute la période d'affichage.

Tous les étudiants sont fortement encouragés à assister aux séances complètes de communications et à participer aux périodes de questions.

Qualité de la langue et normes de présentation des travaux : La correction tiendra compte des fautes d'orthographe, de grammaire et de structure (0,25 pt par faute et **jusqu'à 25% de la note**). Les travaux écrits doivent être rédigés selon les normes de présentation MLA ou APA.

Barème de correspondance :

A+	95 - 100	B+	84,5 – 87,9	C+	74 – 77,4	D+	63,5 – 66,9
A	91,5 – 94,9	B	81 – 84,4	C	70,5 – 73,9	D	60 – 63,4
A-	88 – 91,4	B-	77,5 – 80,9	C-	67 – 70,4	E	0 – 59,9

Examens de compensation

Les raisons recevables pour qu'un examen de compensation soit accordé ne peuvent être que des raisons majeures. Les raisons à considérer comme majeures sont limitativement les suivantes :

1. DÉCÈS dûment attesté d'un parent immédiat (conjoint, ascendants, descendants et collatéraux immédiats).
2. MALADIE au sens propre, ou accident corporel suffisamment grave, dûment attesté par un certificat médical (des faits tels que "ne pas être en forme aujourd'hui", avoir mal dormi, être enrhumé, n'entrent pas dans cette catégorie).
3. HOSPITALISATION du conjoint ou d'un enfant pour maladie grave dûment attestée.
4. ACCOUCHEMENT.

D'autres raisons peuvent exceptionnellement être acceptées s'il s'agit de causes constituant vraiment des cas de force majeure (au sens de causes physiques ou matérielles inévitables) et si l'étudiant a dûment fourni la preuve de leur existence à la satisfaction du professeur et du directeur du Département. Dans ce dernier cas, le Département chargera 30\$ à l'étudiant pour la reprise de son examen.

Sont notamment exclues de la possibilité d'examens de compensation des causes telles qu'un départ en voyage à un moment incompatible avec l'examen, le mauvais temps, le travail résultant d'un emploi (bénévole ou rémunéré), et toute raison d'ordre financier.

Par ailleurs, tout étudiant qui manque un examen pour des raisons majeures est tenu d'en avvertir directement le professeur, ou à défaut, le secrétariat du Département. Cette notification doit normalement parvenir **avant** l'examen ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent la tenue de l'examen.

En dehors des cas cités ci-dessus, toute absence est considérée comme injustifiée et la note **zéro** est attribuée à l'examen manqué.

Les examens de compensation auront lieu à date fixe, trois fois par année, soit le deuxième samedi suivant le début des sessions d'automne, d'hiver et d'été. L'étudiant absent à l'examen de compensation se verra attribuer un échec et n'aura aucune autre possibilité de reprise.

Travaux remis en retard

Seuls les cas de force majeure énumérés plus haut seront considérés pour les travaux remis après la date fixée par le professeur. En dehors de ces cas, tout retard est considéré comme injustifié et la note **zéro** ou une pénalité déterminée par le professeur est attribuée à l'étudiant.

PROFESSEURS	X	Mariane Gazaille	DÉPARTEMENT :
CHARGÉE DE COURS		Ricardo Serrano	Langues modernes et traduction
SIGNATURE :			SIGNATURE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
Original signé par les professeurs			Original signé par M. Ricardo Serrano